Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction de la Santé

2020 DASES 35 Subvention (130.000 euros) et convention avec la SAS Pelleport (20e) pour la création de la maison de santé pluri professionnelle (MSP) Pelleport (20e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 130.000 € à la SAS Pelleport en vue de la création d'une maison de santé pluri professionnelle, 77 rue de Pelleport dans le 20ème arrondissement.

Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout son territoire et notamment dans les zones déficitaires. À cette fin, et pour participer à une dynamique de refondation de la médecine ambulatoire, elle favorise les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans toute leur diversité : centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), maisons de santé, pôles de santé, cabinets libéraux en exercice collectif.

En effet, toutes ces structures sont porteuses d'un modèle d'avenir car elles mettent en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique. Elles offrent aux professionnel-le-s comme aux patients les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de la prise en charge. Elles constituent enfin un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien voire l'implantation de nouveaux professionnel-le-s sur notre territoire.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation, à accompagner les professionnel-le-s de santé, à faire partager des diagnostics locaux sur l'offre de soins, à favoriser la construction de projets médicaux stratégiques et de gestion durable, la prospection foncière et la constitution d'équipes médicales.

Ainsi dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé respectant le label « Paris Santé ». Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création de la maison de santé pluri professionnelle (MSP) Pelleport dans le 20ème arrondissement.

La MSP se compose de quatre médecins généralistes, un ORL, deux sages-femmes et un kinésithérapeute, qui pratiqueront leurs spécialités de 8h à 19h du lundi au vendredi.

La MSP Pelleport a pour objectif de privilégier la prévention pour éviter les soins curatifs, garantir l'accessibilité aux soins, réduire les disparités territoriales, assurer une offre respectant les tarifs opposables ou réglementés, optimiser les pratiques pour dispenser l'acte le plus adapté à chaque patient, adapter les soins, qu'ils soient préventifs ou curatifs, pour les populations à besoin spécifique.

Elle contribuera à la continuité des soins en accueillant des patients avec ou sans rendez-vous, et en collaboration avec les autres centres médicaux du territoire.

Les travaux d'aménagement et d'équipement du local sont estimés à 779.268 €. Ces dépenses seront financées par une subvention d'investissement de la Ville de Paris à hauteur de 130.000 € et les fonds propres de la structure à hauteur de 649.268 €.
Ces travaux d'aménagement permettront la création de six salles de consultation, un cabinet de sage-femme, une salle d'échographie, une salle de sport pour la rééducation en kinésithérapie, deux salles d'attente, un espace d'accueil dédié et deux toilettes.

Aussi, je vous propose d'accorder à la SAS Pelleport une subvention d'investissement d'un montant de 130.000 € pour financer l'aménagement et l'équipement de la création de la MSP et de m'autoriser à signer avec cette association la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris